



## Compte rendu Séance du 24 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, en raison de la crise sanitaire exceptionnellement s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Chagnac, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 17 mars 2021

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Sophie SOULAS-AGNIEL, première adjointe - Claudine FOURNIER, deuxième adjointe - Romain WAZNER - Thierry ROBERT - Jean-Christophe AGIER - Philippe MAURIN - Sébastien CAUQUIL - Sébastien COLOMBIER - Iris FIRLEFYN et Bernard VALETTE.

**Procuration** : Serge BORER a donné procuration à Bernard ROUVEYROL  
Sead MUJIC a donné procuration Iris FIRLEFYN

**Secrétaire de séance** : Bernard ROUVEYROL



Le Procès-verbal du 24 février 2021 a été lu et approuvé à l'unanimité.

### **1 - DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLE B 58 LIEUDIT « LE VILLAGE » ET PARCELLE ZI 205 LIEUDIT « FONTAINE DE VIDON ».**

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la Commune.

### **2 - DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLE B 109 et 110 LIEUDIT « LE VILLAGE »**

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la Commune.

### **3 - CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),

Vu l'article L 2121.29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion,

Vu l'arrêté régional n°2020-99A en date du 22/05/2020- du préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes fixant le montant et les conditions de l'aide de l'État pour les contrats d'accompagnement à l'emploi,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide**

**Article 1** : de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles et animateur périscolaire dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi au service éducation jeunesse à compter du 1er avril 2021 et à signer la convention d'accueil de ce CAE.

**Article 2** : l'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine annualisées.

**Article 3** : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

#### **4 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ARDÈCHE MÉRIDIIONALE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridional,
- D'adopter les statuts modifiés qui seront annexés à la présente délibération.

#### **5 – RÈGLEMENT JARDINS FAMILIAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le Maire délégué, à signer le règlement.

#### **6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

*Compte Administratif 2020 Commune de Berrias-et-Casteljau*

Fonctionnement excédent de clôture : 633 325.98 €  
Investissement excédent de clôture : 70 509.40 €

Reste à réaliser :

Investissement dépenses 409 106.00 €  
Investissement Recettes 98 000.00 €

Hors de la présence de M. Robert BALMELLE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif conforme au compte de gestion du budget communal 2020.

#### **7 - COMPTE DE GESTION 2020**

Fonctionnement excédent de clôture : 633 325.98 €  
Investissement excédent de clôture : 70 509.40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion, dressé par le Comptable du Trésor Monsieur Lilian CHABAS, du budget communal pour l'exercice 2020.

#### **8 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2020**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget 2020, ci-dessous présentés de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement : excédent de clôture	633 325.98 €
Résultat d'investissement : excédent de clôture	70 509.40 €
auquel s'ajoutent les restes à réaliser :	
Investissement dépenses	409 106.00 €
Investissement Recettes	98 000.00 €
Soit :	- 240 596.60 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R 1068 :	- 240 596.60 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R 002 :	392 729.38 €
Affectation du déficit d'investissement au compte R 001 :	70 509.40 €

#### **9 - PARTICIPATIONS 2021**

Après la présentation des prévisions d'attribution des participations financières 2021, le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, l'attribution au titre de l'année 2021 article budgétaire 65541 des participations suivantes :

ORGANISMES	Objet	VOTE 2021
Piscine SMAM	Participation	21 496.00 €
Numérian	Participation	1 000.00 €
SDE 07	MDE ENR	350.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 846.00 €</b>

#### **10 - SUBVENTIONS 2021**

Après la présentation des prévisions d'attribution des subventions 2021, le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, l'attribution au titre de l'année 2021 des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	VOTE 2021
ACCA	300,00 €
ACT'JALES	300,00 €
ACT'JALES festival 2021	1 000,00 €

AMIS DE L'ARDECHOISE	300,00 €
CHASSEZAC SPORTS ET NATURE	300,00 €
CNRS : ARCHEORIENT	300,00 €
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES	300,00 €
LES RANDONNEURS	300,00 €
MARQUE PAGES ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE	1 164,00 €
PEINTRES DE PAIOLIVE ASSOCIATION	300,00 €
SANS SOUCIS ASSOCIATION	300,00 €
SOU DES ECOLES	300,00 €
SOU DES ECOLES SPECTACLE FIN D'ANNÉE 2020	350,00 €
123 SOLEIL	100,00 €
ADMR ARDECHE CEVENOLE	100,00 €
COLLÈGE FOYER SOCIO CULTUREL	275,00 €
FOYER HOPITAL LES VANS	150,00 €
FREQUENCE 7	100,00 €
HUILETIC	15,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	200,00 €
TENNIS CLUB VANSÉEN	100,00 €
VÉLO CLUB DU PAYS VALLONNAIS	50,00 €
VIVRE CHEZ SOI	350,00 €
SKI CLUB DES MONTS CÉVENOLS	500,00 €
AFSEP	100,00€
AFM TELETHON	100,00€
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00€
<b>TOTAL</b>	<b>7 754,00 €</b>

## **11 – BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2021, chapitre par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :

. 1 291604.38 €

Section d'investissement :

. 2 340 426.30 €

## **12 – VOTE DES 2 TAXES 2020**

☛ décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti = 12.30 %
- Foncier non bâti = 58.00 %

## **Questions diverses :**

☛ La commission animation de la Commune sollicite un budget de 2 000.00€ pour organiser des manifestations.

☛ La réhabilitation du presbytère de Casteljou arrive à son terme.

Le budget global a été respecté, tout en faisant apparaître un petit excédent.

Une visite des lieux sera proposée aux membres du conseil municipal qui le souhaitent.

☛ Les travaux de restructuration et de renouvellement des réseaux d'eau potable entre Mazet et Toul à Casteljou ont débuté ce lundi 22 mars 2021. Le SEBA en est le maître d'œuvre.

Ils sont réalisés par le groupement d'entreprise FAURIE / BOYER.

La circulation, durant les travaux qui s'étaleront jusqu'à la fin de l'année, sera perturbée.

☛ De nombreuses casses sur les canalisations d'eau potable sont constatées et réparées par le SEBA (Jalès...).

Les réseaux concernés sont vieillissants (plus de 65 ans environ).

☛ Le sou des écoles va organiser une chasse aux œufs le samedi 10 avril sur le site des Esparots (stade) à l'attention des enfants de l'école de Berrias.

☛ La commission sociale de la commune propose d'organiser le repas des aînés, courant septembre 2021 (et non en juin comme annoncé précédemment), compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Une réflexion en direction de la jeunesse est également en cours.

☛ Un concert initié par l'association Labeaume en Musique est programmé le 14 juin 2021 à l'Eglise de Berrias.

☞ Une réunion sur l'irrigation s'est tenue le 19 mars 2021 à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, avec la participation des communes concernées par l'irrigation et le syndicat des irrigants, sous l'égide du SDEA. Les investissements futurs pour améliorer et rénover le réseau d'irrigation ont été évoqués, avec des financements en cours de constitution par l'Agence de l'eau, la Région, le Département...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.